



ville de pully

Commission de gestion
Rapport sur l'exercice 2011

Table des matières

1. Rapport de la Commission	5
1.1. Composition de la Commission	5
1.2. Travaux de la Commission	6
1.3. Conclusion	6
1.4. Observations	7
1.4.1. Observation 1	7
1.5. Vœux	7
1.5.1. Vœu 1	7
1.5.2. Vœu 2	7
1.5.3. Vœu 3	7
1.5.4. Vœu 4	7
1.5.5. Vœu 5	7
1.5.6. Vœu 6	7
2. Administration générale et finances	8
2.1. Introduction	8
2.2. Affaires culturelles - Théâtre de l'Octogone	8
2.2.1. Question 1 : Organisation du théâtre	8
2.2.2. Théâtre de l'Octogone	9
2.2.2.1. Personnel fixe	9
2.2.2.2. Personnel auxiliaire	9
2.2.3. Location	10
2.2.3.1. Locataires inclus dans la programmation du théâtre	10
2.2.3.2. Locataires externes	10
2.2.3.3. Autres locataires	10
2.3. Service informatique	11
2.3.1. Fonctionnement - organisation	11
2.3.2. Logiciel informatique	12
2.3.3. Sécurité	12
2.3.4. Infrastructures	12
2.3.5. Sauvegardes	13
2.3.6. Expertise	13
2.3.7. Accès aux informations pour les conseillers communaux au travers du site internet de la commune :	13
3. Domaines, gérances et sports	14
3.1. Introduction	14
3.2. Politique générale en matière de patrimoine construit	14
3.3. Entité « intendance » et cahiers des charges des concierges	15
3.4. Immeuble Gare 2	15
3.5. Arrangement avec le restaurateur du Prieuré	15
3.6. Port de Pully	16
3.7. Office communal du logement	16
3.8. Terrains et domaines communaux	17

3.9.	Salles et terrains d'entraînement	17
3.10.	Centre sportif de Rochettaz	17
3.11.	Préavis ouverts / clôturés	18
3.12.	Remerciements	18
4.	Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS)	19
5.	Travaux et Services Industriels (DTSI)	21
	Lundi 16 janvier de 8h30 à 12h00	21
	Lundi 2 avril de 8h00 à 12h00	21
	Mardi 3 avril de 8h00 à 12h00	21
5.1.	Lundi 16 janvier de 8h30 à 12h00	22
5.1.1.	Présentation générale de la DTSI	22
5.1.2.	Questions diverses sur le fonctionnement	22
5.1.3.	Visite en détail de la STEP intercommunale (Pully, Paudex, Belmont)	22
5.1.4.	Visite des locaux de la voirie	22
5.1.5.	Visite de l'atelier eau et électricité	23
5.1.6.	Visite des collaborateurs	23
5.2.	Lundi 2 avril de 8h00 à 12h00	23
5.2.1.	Evacuation et assainissement - Taxe sur l'eau	23
5.2.2.	SPONTIS (centrale d'achat de matériels électriques)	24
5.2.3.	Plan directeur de l'éclairage public	24
5.3.	Mardi 3 avril de 8h00 à 12h00	25
5.3.1.	Préavis fermés en 2011	25
5.3.1.1.	Préavis 04- 2003 : plan général d'évacuation des eaux (PGEE)	25
5.3.1.2.	Préavis 18-2007 (avenue C.-F. Ramuz)	25
5.3.1.3.	Préavis 4-2009 (Grand rue)	25
5.3.2.	Préavis ouverts	26
5.3.2.1.	Préavis 11-1996 : Participation à la GEDEREL SA	26
5.3.2.2.	Préavis 14-2002 : TL - réseau Est- desserte de la commune de Pully	26
5.3.2.3.	Préavis 24-2002 : Préavis d'intention sur l'avenir des SI (réorganisations de la direction)	26
5.3.2.4.	Préavis 7-2006 : Avenir des sources communales de Pully	26
5.3.2.5.	Préavis 20-2007 : Ouverture du marché de l'électricité (création d'une société commerciale)	26
5.3.2.6.	Préavis 4-2008 : aménagements routier et canalisations autour du collège Arnold Reymond	26
5.3.2.7.	Préavis 11-2009 (avenue de Belmont)	26
5.3.2.8.	Préavis 4-2010 (boulevard de la forêt carrefour de la Rosiaz)	27
5.3.2.9.	Préavis 5-2010 (développement de la ville de Pully)	27
5.3.2.10.	Préavis 5-2011 (avenue des Cerisiers et des Deux Ponts)	27
5.3.3.	Gestion des déchets ménagers	27
5.3.3.1.	Plan de gestion des déchets	27
5.3.3.2.	Appel d'offre pour la collecte des déchets	27
5.3.3.3.	Nouvelle structure des taxes	28
5.3.4.	Conclusions de la sous-commission	28
6.	Urbanisme, environnement et sécurité publique	29
6.1.	Introduction	29

6.2.	Centre de Pully, PALM, densification et travail du DUESP sur les plans de quartier (PQ) et plans partiels d'affectation (PPA).	29
6.3.	Schéma Directeur de la Mobilité Douce (voir Communication No 2-2011)	31
6.4.	Octroi des permis de construire.	31
6.4.1.	Comment se fait la gestion des dossiers ?	32
6.4.2.	Dans quel délai, le requérant d'un permis de construire peut-il espérer obtenir une décision municipale ?	32
6.4.3.	Une fois le permis octroyé, y a-t-il un contrôle du respect des plans d'exécution durant le chantier ?	32
6.5.	Sécurité publique	33
6.5.1.	Comment va fonctionner la police intercommunale ?	33
6.5.2.	Bilan détaillé des interventions de la police en 2011 :	33
6.5.3.	Quelle est la politique de la police face à la mendicité à Pully ?	33
6.5.4.	Parc Guillemin et sa sécurité :	33
6.6.	Préavis en cours, terminés en 2011 et votés 2011.	34

1. Rapport de la Commission

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux articles 110 et suivants du Règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission de gestion relatif à l'exercice 2011.

Chaque sous-commission a pu examiner la gestion d'un dicastère tout en rendant compte de l'avancée de ses travaux lors de séances plénières.

1.1. Composition de la Commission

Président :	Jean-Marc Chevallaz
Secrétaire :	Yannick Rochat
Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles :	Valérie Anglard Valérie Bory-Beaud Annie Mumenthaler Michel Godart
Direction des domaines, gérances et sports :	Catherine Corfù Baracchini Philippe Weber Pierre Zappelli
Direction de la jeunesse et des affaires sociales :	Michèle Vibert Mathias Fernandez Pierre-William Loup
Direction des travaux et des services industriels :	Richard Golay Steve Marion Jean-Marie Marlétaz
Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique :	Flora Bouchat Michel Aguet Serge Rinsoz Yannick Rochat
Déléguée à la Commission des finances :	Annie Mumenthaler
Délégué à la Commission d'urbanisme :	Michel Aguet
Délégué de la Commission des finances	Gérald Cuche
Délégué de la Commission d'urbanisme :	Roland du Bois

1.2. Travaux de la Commission

La Commission s'est réunie à sept reprises en séance plénière :

31 août 2011	Organisation générale de la commission, formation des sous-commissions
28 septembre 2011	Choix des axes et sujets à traiter
23 novembre 2011	Point de situation des travaux des sous-commissions
22 février 2012	Point de situation des travaux des sous-commissions
21 mars 2012	Point de situation des travaux des sous-commissions
9 mai 2012	Acceptation des rapports des sous-commissions, des vœux et des observations
31 mai 2012	Présentation des vœux de la Commission à M. le Syndic Gil Reichen

1.3. Conclusion

La Commission remercie M. le Syndic, Madame et Monsieur les Conseillers municipaux, Madame la Secrétaire Municipale, Madame et Messieurs les Chefs de service, ainsi que le personnel communal pour leur disponibilité et la qualité des renseignements et explications fournis.

A l'issue des investigations des sous-commissions, la Commission de gestion constate avec satisfaction la qualité du travail effectué par l'administration communale.

La Commission constate que les décisions du Conseil communal ont été respectées. Bien que quelques points aient été soulevés, la Commission relève que ses interlocuteurs se sont toujours attachés à répondre aux questions dans un esprit positif.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion estime que les affaires communales sont bien gérées. Par conséquent, elle vous invite, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à :

- Approuver la gestion de l'exercice 2011,
- Donner décharge aux organes responsables.

Pully, le 8 juin 2012

Pour la Commission de gestion, le rapporteur, Jean-Marc Chevallaz

1.4. Observations

1.4.1. Observation 1

La Commission de gestion formule une observation en rappelant le vœu de la sous-commission DDGS du 11 avril 2011 à savoir que la révision du règlement du port se réalise dans un délai de 24 mois maximum à compter d'avril 2011.

1.5. Vœux

1.5.1. Vœu 1

La Commission de gestion émet le vœu que les rapports des commissions ad hoc soient accessibles sur le site de la Commune après les séances du Conseil communal. Ils pourront ainsi être archivés et facilement consultables dans le futur.

1.5.2. Vœu 2

La Commission de gestion émet le vœu que le compte d'exploitation de l'Octogone soit indiqué de manière distincte sous son propre chapitre et ceci lors des comptes et du budget.

1.5.3. Vœu 3

La Commission de gestion émet le vœu qu'un tableau « Logements de la Commune » issu de l'inventaire du patrimoine de la commune, bâtiments locatifs, affectation habitation présente un état de situation clair et s'accompagne d'une définition des termes utilisés : appartements subventionnés, en fin de période, avec l'aide des services sociaux, d'urgence, autres ?

1.5.4. Vœu 4

La Commission de gestion émet le vœu que la Municipalité définisse des critères clairs pour l'attribution des parcelles de jardins familiaux (domaine privé communal) aux habitants non-résidents dans la Commune.

1.5.5. Vœu 5

La Commission de gestion émet le vœu d'être tenue informée de l'organisation interne finale du service informatique et des démarches engagées durant l'année 2012 en relation avec l'adaptation du service informatique suite au résultat de l'expertise faite en 2010.

1.5.6. Vœu 6

La Commission de gestion émet le vœu que lui soient présentés les critères de calcul des loyers et des charges des appartements gérés par la Commune.

2. Administration générale et finances

Membres : Mmes Valérie Bory-Beaud, Annie Mumenthaler, Valérie Anglard et M. Michel Godart

2.1. Introduction

Durant l'année 2011-2012, la sous-commission «Administration générale et finances » a approché l'ensemble du fonctionnement du Théâtre de l'Octogone ainsi que le fonctionnement du service informatique. Elle a travaillé en étroite collaboration avec M. le Syndic, Gilles Reichen, Mmes Y. Char Wegmuller, C. Schwander, MM. G. Pittet et F. Dos Santos

La sous-commission s'est réunie aux dates suivantes : 17.10.2011, 17.11.2011, 19.01.2012 et 19.03.2012.

2.2. Affaires culturelles - Théâtre de l'Octogone

2.2.1. Question 1 : Organisation du théâtre

Investigations sur le fonctionnement du Théâtre de l'Octogone

Succession de M. Althaus, Chef du service des affaires culturelles de la Ville de Pully, fonction qu'il exerçait en parallèle à sa charge de directeur du Théâtre de l'Octogone, depuis 1979, à 100% : cette fonction n'a pas été repourvue. Une réflexion sera entreprise par la direction du dicastère au vu du nouveau fonctionnement actuel.

Une directrice du Théâtre de l'Octogone a été nommée par la municipalité à fin 2010 pour occuper le poste vacant de M. Althaus, depuis janvier 2011. Il s'agit de Mme Yasmine Char Wegmüller, ancienne administratrice, qui a repris le poste comme directrice à 80%, sans la charge de chef de service que remplissait aussi le titulaire, engagé à 100 %, (cf. Rapport de la Commission de gestion 2010)

On trouve ci-dessous le détail des postes et des salaires concernant l'Octogone. Ceux-ci émergent à deux différents comptes, si bien qu'il est difficile d'avoir une vue d'ensemble de la structure et des coûts de l'Octogone. La sous-commission a souhaité mettre en évidence ce manque de lisibilité.

En effet, le Théâtre de l'Octogone fonctionne avec 5 postes à plein temps (3 équivalent plein temps pour la direction administrative et 2 équivalent plein temps pour la direction technique) auxquels il faut ajouter l'équivalent de 3,4 postes (en convertissant les heures du personnel auxiliaire et le demi-poste de nettoyeuse), pour un total de traitements et salaires de CHF 934'000.00 (Comptes 2010).

2.2.2. Théâtre de l'Octogone

2.2.2.1. Personnel fixe

DIRECTION ET ADMINISTRATION

4 postes (équivalant à 3 plein temps) : soit 80 % + 100 % + 80 % + 40 %
(Compte 151.3011).

Directrice : 1 poste à 80 % : programmation de la saison du théâtre / gestion du personnel du théâtre / élaboration et gestion du budget du théâtre / contrôle des comptes / gestion de la publicité pour le théâtre / gestion du calendrier des locations / supervision de la gestion du bar / accueil artistes et public les soirs de représentations.

Administratrice : 1 poste à 100 % : tenue de la comptabilité du théâtre / facturation des auxiliaires / facturation des locations de l'Octogone / organisation administrative des spectacles (accueil artistes/hôtels/formulaires SSA/impôt à la source, etc.) / correspondance et appels téléphoniques / participation à la promotion des spectacles / rédactionnel (programmes, site internet, journaux).

Opératrice guichet à la billetterie : 1 poste à 80 % : vente billets au guichet- téléphone-internet / clôture de journée / gestion caisse / décompte recettes / commande de billets / interface avec Fnac / webmaster / paramétrage des spectacles.

Responsable billetterie : 1 poste à 40 % : tenue de la comptabilité de la billetterie / interface avec locataires.

N.B. Théâtre de la Voirie: Gérante du Théâtre de la Voirie : 1 poste à 65 % ; figure aussi sous le compte 151.3011, mais ne concerne pas l'Octogone.

DIRECTION TECHNIQUE

2 postes : (Comptes 2010 - 515.3011 et ss, 151.3011 et ss)

Chef régisseur : 100%

Adjoint : 100%

Salaires du personnel fixe : CHF 743'000.00.

2.2.2.2. Personnel auxiliaire

Nettoyeuse: 50% (0,5)

ainsi que 6'400 heures (budget 2012) équivalant à env. 2.9 postes, pour le personnel auxiliaire technique, pour le montage et démontage des spectacles (décor, son, lumière, plancher de danse) et personnel d'accueil: caissières, placeuses, ouvreuses, vestiaires. Soit un total de 3,4 postes (EPT).

Salaires du personnel auxiliaire : CHF191'235.35.- (Comptes 2010 - 515.3012).

N.B : En cas de location du théâtre, le personnel technique auxiliaire est facturé aux Domaines (compte 515.4361). Le locataire du théâtre reçoit une facture avec les heures de travail effectuées par les auxiliaires au montage et démontage de son spectacle.

2.2.3. Location

2.2.3.1. Locataires inclus dans la programmation du théâtre

- **AMDATHTRA (Association Musiques Danes Théâtres Traditionnels)**
L'Octogone accueille la saison d'Amdathtra à titre gratuit. Vu la qualité et l'originalité des spectacles, qui amènent un public différent de celui de la saison de l'Octogone, M. J.-P. Althaus, ancien chef de service des affaires culturelles, avait décidé avec l'accord de M. J. Chevallaz, ancien syndic de Pully, d'attribuer la gratuité de la salle. Il s'agit d'une aide indirecte à une association à but non lucratif pour son travail de conservation et de maintien d'un patrimoine musical unique. Recettes encaissées par l'association.
- **POUR L'ART & LE LUTRIN**
L'Octogone accueille l'association de musique classique Pour L'Art & Le Lutrin, à raison de 8 concerts répartis dans la saison. En raison de la complémentarité de sa programmation, elle bénéficie également de conditions de locations privilégiées. Pour l'Art & Le Lutrin s'acquitte de la somme de CHF 360.00 pour chaque journée de location. Le coût total de location (8 concerts) s'élève à CHF 2'880.00. Cette somme est versée à l'Octogone qui la reverse à la Direction des domaines. Recettes encaissées par l'association.
- **LINGA**
Compagnie de danse en résidence à l'Octogone, selon Convention de soutien artistique. Le montant de CHF 20'000.00 figure dans le contrat de Convention de soutien conjoint. Ce montant a été convenu entre la Ville de Pully, le Canton de Vaud et la Fondation Pro Helvetia. Le cachet avait été porté à CHF 25'000 par l'ancien directeur, M. J P Althaus. Cette somme figure dorénavant (information du 28.02.2012, Service du personnel), sur le contrat entre l'Octogone et Linga. Un montant de CHF 10'000 y figure également, pour la publicité.

Les créations de la compagnie sont données à l'Octogone en première. Les recettes des spectacles sont encaissées par l'Octogone.

2.2.3.2. Locataires externes

Le prix de location du théâtre pour un jour s'élève à CHF 2'000.00. A ce prix s'ajoute la rémunération des auxiliaires techniques. La totalité des montants de location est versée à la Direction des Domaines (compte 515.4271.00).

Le montant de la location comprend les services d'un responsable technique, d'une caissière, de quatre placeuses et de deux dames de vestiaire.

Types de locataires: Live Music production, le Jeune Barreau Vaudois, la Bâloise assurances, l'Ecole d'Ostéopathie, etc.

2.2.3.3. Autres locataires

Tout ce qui concerne la Direction des écoles est gratuit (conférence de parents / remises de diplôme/ Carrefour chansons, etc.) suite à un accord passé depuis la création de l'Octogone (ancien aula scolaire) avec la Direction des Ecoles. Les associations caritatives, ainsi que les sociétés locales peuvent adresser une requête à la Municipalité qui statue sur la gratuité demandée. Si la Municipalité décide de la gratuité de la location, le montant n'est pas inscrit dans un compte de subventions communales. Il n'apparaît simplement pas comme revenu.

- **PULLY-QUEBEC**

Chaque deux ans, la Municipalité verse CHF 100'000.00 au Festival Pully à l'Heure du Québec. Ce montant est porté au budget (compte 140.3650, qui comprend également d'autres subventions, telles que le City-club). La Ville de Pully n'a pas octroyé de garantie de déficit en faveur du Festival de Pully à l'Heure du Québec.

Pour mémoire : Financement du théâtre (selon comptes 2010 - montants arrondis)

Charges

Coût des spectacles (financé par CHF 360'000.00 de subvention cantonale)	CHF	540'000.00
Charges diverses	CHF	177'000.00
Salaires (compris charges sociales*)	CHF	934'000.00

(*Comptes 1513011 et ss, 5153011, 5153012 et ss.)

TOTAL	CHF	1'651'000.00
--------------	------------	---------------------

Revenu

Recettes	CHF	245'000.00
Sponsoring	CHF	10'000.00
Locations de tiers	CHF	26'000.00
Subvention cantonale	CHF	100'000.00
Rbt traitements	CHF	20'000.00

TOTAL	CHF	401'000.00
--------------	------------	-------------------

2.3. Service informatique

2.3.1. Fonctionnement - organisation

Un organigramme a été remis à la sous-commission. Il fait état de 6 personnes dont trois ingénieurs en informatique. Une réorganisation du service est actuellement en cours. Un nouveau cahier des charges pour chaque employé va être établi. Un schéma directeur de l'informatique va être créé, de sorte qu'un fil rouge puisse être établi permettant de suivre l'évolution de la stratégie et du développement du service informatique communal.

Le coût des charges du service informatique durant l'année 2010 s'est élevé à CHF 2'155'956.00 ; ce montant comprend une charge salariale de CHF 820'000.00 environ, pour des revenus s'élevant à CHF 913'465.00. Ces revenus sont justifiés par des imputations internes, par des prélèvements sur fonds de renouvellement du matériel et par des remboursements de tiers. Nous pouvons retrouver ces chiffres dans le compte 190 « informatique » avec les détails de leur imputation.

La sous-commission souhaite relever à titre indicatif quelques chiffres comparatifs des coûts évolutifs en CHF du service informatique entre l'année 2006 et 2010:

	2006	2010
Charges	1'777'109.50	2'155'956.15
Revenus	1'678'429.95	913'465.95
Traitements	467'753.00	680'624.45
Entretien, maintenance	317'463.95	427'840.12
Honoraires et frais d'études	46'709.20	141'735.83

2.3.2. Logiciel informatique

Pour le choix de logiciels spécifiques, un appel d'offre est fait. Il y a également des concertations avec d'autres communes de taille équivalente afin de prendre conseil et de comparer nos installations. Nos fournisseurs habituels sont également interrogés. Le choix définitif dudit support appartient à la Municipalité après étude et évaluation des coûts. Durant l'année 2009, un nouveau logiciel pour le traitement des salaires a été acheté.

2.3.3. Sécurité

En 2006, la Municipalité a décidé de renforcer la sécurité informatique. Depuis cette date, un serveur de sauvegardes et une librairie de bandes magnétiques ont été installés dans un autre bâtiment que celui où se trouve le service informatique. Ce dispositif permet de sauvegarder régulièrement la totalité des données de la Ville de Pully et des communes partenaires que sont Belmont-sur-Lausanne et Paudex afin de pouvoir les préserver et les récupérer en cas de sinistre majeur.

Au budget 2012 est prévu la construction d'un nouveau site en parallèle du premier. Ce dédoublement permettra, en cas d'avarie, d'avoir une autre infrastructure à disposition et d'assurer un fonctionnement en tout temps.

Une grande prise de conscience a eu lieu dans les services communaux afin de trouver un juste équilibre entre le coût, la fiabilité et la sécurité, sans tomber dans une paranoïa sécuritaire. La petite équipe d'informaticiens engagée à la Ville de Pully essaie de répartir l'évolution du service sur plusieurs années tout en assurant la continuité du service informatique pour l'ensemble des services.

2.3.4. Infrastructures

Durant ces dernières années, un certain nombre de composants du réseau ont été changés. Des fibres optiques ont été installées pour relier certains services.

Les installations informatiques disposent d'onduleurs destinés à réguler la tension du réseau électrique et à assurer l'alimentation des installations informatiques. En cas d'interruption de courant de longue durée, ces onduleurs permettent qu'un arrêt correct des serveurs informatiques puissent se réaliser et ce jusqu'au rétablissement de l'alimentation électrique.

Des investissements ont été faits pour un anti-virus performant, un anti-spam, firewall, serveur Proxy, etc. La priorité est donnée à une application facile à gérer.

2.3.5. Sauvegardes

Une sauvegarde des données est réalisée tous les jours. Le principe est le suivant : chaque week-end une sauvegarde complète sur bandes de tous les serveurs avec leurs données est réalisée. Tous les autres jours de la semaine, seules les données modifiées depuis la dernière sauvegarde complète sont enregistrées sur bandes. Chaque dernière sauvegarde complète du mois est conservée durant les douze mois suivants. Au vu des volumes des données, il n'est pas possible d'aller au-delà. D'autre part, au vu de l'expérience, cela ne paraît pas nécessaire.

2.3.6. Expertise

La panne survenue en 2009 a généré un certain nombre de décisions. Un bilan du service informatique a été fait en 2010. Une expertise indépendante (audit) a été réalisée à la demande de la Municipalité. Deux axes stratégiques majeurs ont été retenus, à savoir l'organisation et le fonctionnement du service informatique. L'analyse a été conduite sous l'angle des forces, des faiblesses, des risques, des coûts et de la qualité de service.

Aucun dysfonctionnement n'a été révélé mais l'étude a confirmé la nécessité d'adapter le fonctionnement et l'organisation du service informatique face à la croissance de ses tâches, à l'impact de son activité sur celle des autres services communaux et à l'adaptation de son effectif rendue nécessaire par cette évolution.

2.3.7. Accès aux informations pour les conseillers communaux au travers du site internet de la commune :

La Municipalité précise que cet accès serait compliqué et lourd à mettre en place. Par contre la Municipalité peut techniquement tout à fait mettre à disposition les rapports des commissions ad hoc dans la rubrique des séances du conseil communal si c'est le vœu du Conseil.

Mmes Valérie Bory-Beaud, Annie Mumenthaler, Valérie Anglard et
M. Michel Godart

3. Domaines, gérances et sports

Membres : Mme Catherine Corfù Baracchini et MM Philippe Weber, Pierre Zappelli

3.1. Introduction

Durant l'année 2011-2012, la sous-commission « Domaines, gérance et sports » a repris la problématique des places d'amarrage du port, qui avait fait l'objet de 2 vœux dans le rapport de la Commission de gestion pour l'année 2010.

Elle a abordé d'autres questions, ainsi que des points discutés au sein de la commission de gestion, notamment le Collège des Alpes et la gestion des jardins familiaux. Elle a travaillé en étroite collaboration avec Mme la Municipale M.-C. Cuendet, M. G. Cuttelod, chef de service et Mme L. Bähni, assistante du chef de service des domaines.

La sous-commission s'est réunie aux dates suivantes : les 21.09, 26.10 et 8.11.2011, 24.01, 07.03, 04.04 et 24.04 2012.

Elle a rencontré la direction des Domaines, Gérances et Sports (DDGS) les 26.10 et 16.12. 2011, ainsi que le 22.3.2012. Des entretiens avec la DDGS et de l'étude des divers documents remis à la sous-commission, il résulte les observations suivantes :

3.2. Politique générale en matière de patrimoine construit

Lors de la législature précédente, un projet a été initié pour faire une expertise globale des 54 sites principaux reconnus, propriété de la Ville de Pully. L'étude du patrimoine immobilier de Pully fait partie du plan de législature 2011-2016. L'expertise se fera pour chaque bâtiment et donnera un état des lieux technique pour mettre en conformité les installations (aspect sécuritaire) et rendre pérennes les bâtiments. Elle permettra de définir aussi la valeur du patrimoine construit.

Cette étude portera également sur une analyse économique / financière, afin de déterminer le potentiel constructif des immeubles construits et obtenir ainsi le meilleur retour sur investissement. Elle permettra de savoir si un bien est stratégique ou non pour la Ville de Pully.

La Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement utilise un logiciel dénommé "EpiQr", qui est une méthode de diagnostic de l'état d'un immeuble et qui permet également de déterminer sa signature énergétique. Concernant le désamiantage, dont la nouvelle loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2010, l'expertise est obligatoire avant toute mise à l'enquête. A noter que les bâtiments publics ont en grande partie déjà été diagnostiqués et ont fait l'objet des assainissements de degré 1 (degré urgent). La DDGS fournira la liste des bâtiments expertisés et des interventions effectuées.

Les bâtiments de la Damataire et le collège principal annexe-ouest ont des panneaux solaires photovoltaïques (respectivement de 27 et 62 m²). La Ville de Pully a construit beaucoup de bâtiments dans les années 1980. Les enveloppes de ces bâtiments sont au terme du 1er cycle de vie et leur réfection sera prochainement nécessaire, ce qui permettra d'étudier la question de la pose de panneaux solaires supplémentaires.

La sous-commission suggère que la question de la production photovoltaïque soit reprise par la sous-commission DTSI

3.3. Entité « intendance » et cahiers des charges des concierges

Ces points ont été repris par la sous-commission conformément à la décision prise l'an passé.

L'équipe des concierges est complète, stable et chaque concierge a son cahier des charges. Le reclassement de toutes les fonctions est en cours et les cahiers des charges sont en révision.

A noter que les nouveaux intendants de la Maison Pulliérane ont été engagés et prendront progressivement la responsabilité des autres bâtiments du site du Prieuré.

La sous-commission observe que comme cela est le cas dans d'autres villes en Suisse romande, la notion de développement durable devrait être intégrée au cahier des charges avec une formation et des directives en conséquence.

La sous-commission reprendra ce point.

3.4. Immeuble Gare 2

La sous-commission a posé la question de savoir si cet immeuble avait été régulièrement entretenu et, si oui, quels coûts cela avait engendré ces dernières années. De plus, qu'en a-t-il été du désamiantage et des isolations ? Il a été répondu qu'un diagnostic "EpiQr" avait été réalisé et les coûts de remise en état évalués. La remise à niveau complète de cet immeuble vétuste et obsolète aurait engendré des coûts disproportionnés eu égard à son état locatif.

Le responsable du service nous a informé que depuis les années 1990, un entretien minimum mais régulier avait été fait pour que les appartements restent salubres (env. CHF 4'000.- - 5'000.- par an).

Le processus complet de désamiantage a été fait. La démolition a été rapide afin d'éviter les squats.

L'ensemble des locataires a été relogé.

3.5. Arrangement avec le restaurateur du Prieuré

L'an passé, la sous-commission avait noté que pour permettre la réalisation d'un projet de transformation et de rénovation avec réaménagement des espaces du Prieuré ces prochaines années, le bail du restaurateur avait été résilié pour le 30 octobre 2011 dans le délai légal d'une année. Le locataire avait contesté la résiliation et demandé son annulation. Les parties avaient convenu d'un report de la procédure dans le but de trouver un arrangement extrajudiciaire.

Aujourd'hui, le sujet est toujours en négociation entre les avocats des parties. La procédure a été suspendue jusqu'en 2013. D'ici à 2013, la Commune aura avancé dans son projet (crédit d'étude, crédit-cadre) et pourra prendre une position définitive.

L'avocat du locataire ne conteste plus la résiliation et souhaite une prolongation du bail. A noter que si la conciliation extra-judiciaire ne donne rien, la procédure reprendra son cours.

La question du rendement de la Maison Pulliérane demeure ouverte.

La sous-commission suivra l'évolution de ce dossier en 2012.

3.6. Port de Pully

Dans son rapport 2010, la Commission de gestion avait émis les vœux suivants :

- que le Règlement soit révisé dans un délai de 24 mois ;
- que la liste d'attente soit consultable par les demandeurs de places.

La sous-commission est revenue en 2011 et 2012 à diverses reprises sur ces points.

A ce jour les constats sont les suivants :

- Le nouveau Règlement (ou directives) n'a pas encore été élaboré, mais la DDGS nous assure qu'elle y travaille. Néanmoins, il ne sera pas soumis au Conseil communal ;
- La sous-commission a pu consulter la liste d'attente pour son usage exclusif. En ce qui concerne la consultation des listes d'attente par le public, la DDGS n'y est pas favorable, cela pour une raison de protection des données ;
- La sous-commission observe que pour éviter tout problème et assurer une meilleure transparence, il pourrait être envisageable de produire une liste codée pour laquelle chaque personne inscrite connaîtrait son code, de façon à pouvoir se situer par rapport à l'avancement des places ;
- La question des places d'amarrage au port, occupées par des personnes ne résidant pas ou plus à Pully, se pose : actuellement, sur environ 200 places d'amarrage assignées dans le port, 50 sont occupées par des personnes ne résidant pas à Pully, soit 25%.

Divers points ont été abordés, tels que :

- Faut-il s'inspirer des solutions adoptées au Port de Lausanne (cf. Directives communales lausannoises) ? Une liste des différents points adoptés par Lausanne a été transmise à Mme la Municipale ;
- Faut-il instaurer une finance annuelle pour pouvoir rester inscrits sur la liste d'attente ?;
- Règlement des cas de succession ;
- Situation des personnes qui reviennent à Pully après quelques années d'absence.

La sous-commission continuera à suivre ce dossier en 2012.

3.7. Office communal du logement

La sous-commission s'est interrogée sur le rôle de cet Office.

Les missions actuelles de l'Office communal du logement consistent en :

- Fournir des informations sur les appartements vacants au SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistiques) à des fins statistiques ;
- Préavisier les cas soumis à la LAAL (Loi concernant l'aliénation d'appartements loués) ;

- Préavisier les cas soumis à la LDTR (Loi sur la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation), soit des travaux de remise en état à engager.

Au total, la Ville de Pully détient environ 100 appartements, répartis ainsi :

- env. 60 logements avec aide de la collectivité publique: un règlement communal établit les conditions d'attribution ;
- env. 30 logements « normaux » : attribution libre, selon une liste d'attente ;
- env. 10 logements de service.

Il existe une multitude d'appellations différentes pour les types de logements existants dits d'utilité publique, (subventionnés, sociaux, d'urgence, etc.). La Ville de Pully est en train d'établir un lexique pour en faciliter la compréhension.

Parallèlement aux logements avec aide de la collectivité publique, il existe un système d'aides financières sociales, dont la gestion est assurée par la DJAS (Direction de la jeunesse et des affaires sociales).

La sous-commission s'est fait produire un état locatif datant de 2011. Elle a constaté une grande disparité entre les loyers, qui varient entre CHF 26 au m² et CHF 228 le m². Par exemple, un appartement de 139 m² est loué pour CHF 310.-

Certains loyers ne correspondent pas à la situation actuelle du marché. Des considérations diverses d'ordre juridique ou tenant à l'état de ces biens peuvent en partie expliquer ces observations, selon les affirmations du chef de service.

La sous-commission poursuivra ses investigations sur ce point en 2012.

3.8. Terrains et domaines communaux

La sous-commission s'est fait produire la liste des jardins familiaux. La surface de ces jardins se situe entre 70 et 310 m², pour une location annuelle, respectivement, de CHF 105.- à CHF 450.-

Sur les 39 jardins familiaux, 5 sont libres, 6 sont loués à des personnes n'habitant pas Pully (4/6 au Port de Pully !).

La sous-commission continuera à suivre ce dossier, vu la liste d'attente importante.

3.9. Salles et terrains d'entraînement

Une révision du Règlement d'utilisation des salles est annoncée pour 2012. Dès 2013, la sous-commission pourra mieux évaluer la situation.

Il sera aussi question de l'aide que la Commune accorde aux sociétés sportives et, en contrepartie, du vœu que ces sociétés, pour leurs manifestations, favorisent l'achat des vins de Pully.

3.10. Centre sportif de Rochettaz

La sous-commission s'est intéressée à l'entretien du terrain de football et des terrains de tennis de Rochettaz.

Il y a notamment les coûts d'entretien courants des pelouses (par le service Parcs & Promenades) et du terrain synthétique. Relevons que ce dernier a eu un problème technique : les granulés fondent et forment des boules. L'entreprise concernée a été contactée et a admis les défauts. L'installation est sous garantie. Il est souligné que l'utilisation du terrain de football s'est accrue, compte tenu du libre accès au public. De ce fait, le terrain s'abîme plus rapidement que prévu. La Municipalité étudie la possibilité de restreindre le libre accès du terrain afin d'éviter sa détérioration prématurée.

Des travaux de rénovation importants, notés dans le Plan d'investissement, concernent :

- **Tennis** : remplacement du Club House et réfection de 2 courts (stabilité du terrain) ;
- **Vestiaire du club de football** : rénovation.

3.11. Préavis ouverts / clôturés

La DDGS n'a pas proposé de préavis au Conseil communal durant l'année 2011

Les deux préavis suivants ont été clôturés en 2011 :

- Préavis 03-10 Entretien du patrimoine construit Etape 1 (communication 30-2011) en collaboration avec la DUE ;
- Préavis 07-09 Développement des structures de la petite enfance - garderie du Coteau et étude de faisabilité UAPE / C.-F. Ramuz 73 (communication 31-2011).

Le préavis 02-2011 - Place de la Gare 2 - démolition a été ouvert et clôturé en 2011 mais sous la direction de la DUE.

3.12. Remerciements

La sous-commission remercie Madame la Municipale Maria-Chrystina Cuendet et Monsieur Gilles Cuttelod, ainsi que tout le personnel communal pour leur accueil et disponibilité, pour l'organisation des nombreux entretiens accordés, pour les précisions et les documents de qualité qui lui ont été remis, permettant ainsi l'établissement de ce rapport.

Mme Catherine Corfù Baracchini et MM Philippe Weber, Pierre Zappelli

4. Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS)

Membres : Mme Michèle Vibert et MM Mathias Fernandez, Pierre-William Loup

La sous-commission s'est réunie les 10.11.2011, 04.04.2012 et 02.05.2012.

Le 10.11.2011, elle a débattu des choix des sujets à envisager avec Messieurs Daniel Margot et Alain Delaloye. En raison d'absences indépendantes de la volonté du Municipal et du chef de service, la première rencontre n'a pu avoir lieu que le 29.02.2012. Cette séance a été consacrée à l'explication de l'organisation et du catalogue des prestations du DJAS et nous remercions MM. Daniel Margot et Alain Delaloye de leurs explications très concrètes et précises.

Le DJAS déploie ses activités autour des pôles de l'aide individuelle, de l'accueil de la petite enfance, des prestations à la jeunesse et aux aînés. Lors de l'exercice 2010-2011, les sujets étudiés ont été la Fondation de l'enfance et de la jeunesse et l'école à la montagne des Mosses dont la direction a changé en 2010 et qui pourra être réévaluée en 2012-2013. C'est la raison pour laquelle notre commission a décidé de s'intéresser aux aides sociales communales en 2011. La séance a eu lieu le 27.04.2012. Messieurs D. Margot et A. Delaloye étaient accompagnés de Mme M. Ovelha, adjointe au chef de service et de M. W. Rey, responsables des problèmes scolaires.

L'aide sociale, est assurée d'une part par l'Agence d'assurances sociales (AVS, AI, Prestations complémentaires) et d'autre part par le Centre Social Régional qui s'occupe des problèmes sociaux généraux des habitants de la région et qui est financé par le Canton et les Communes à raison de 50% / 50% (péréquation horizontale). Pully offre, de plus, un Service Social Communal distinct qui fournit des aides financières complémentaires aux Pullérannes et Pullérans se trouvant dans une situation financière précaire aiguë ou momentanément difficile, en général remboursable par acomptes. Ce service fournit aussi une aide communale aux logements pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI. Elle offre aussi une assistance aux requérants d'asile en particulier lors d'expulsions, fournit une aide financière aux familles d'enfants en âge de scolarité nécessitant un traitement dentaire ou orthodontique, subventionne les transports pour les personnes à mobilité réduite pour des courses de « type loisirs ». Pully a aussi quelques appartements (5 de 1,5 pièce, 9 de 2,5 pièces) destinés aux personnes âgées et à faible revenu.

Le Service Social Communal de Pully est indépendant de l'Agence d'Assurance Sociale et du Centre Social Régional, les locaux sont séparés dans des endroits géographiques différents. Ne faudrait-il pas un guichet unique et la Municipalité ne pense-t-elle pas qu'une meilleure information à la population soit nécessaire ? Les responsables du DJAS préfèrent la situation actuelle car elle permet de garantir l'indépendance complète de l'action sociale propre à la commune, dont les coûts restent très raisonnables. Notons que dès 2013, sera défini un revenu déterminant unifié, défini par la Confédération, qui réglera pour la Suisse les barèmes d'octroi des aides sociales.

Notre sous-commission de gestion a été très favorablement impressionnée par cette offre sociale propre à la Commune de Pully en faveur de ses habitants et ne peut que l'encourager à la poursuivre dans le cadre financier très raisonnable qu'elle a respecté jusqu'à maintenant. Elle regrette cependant le manque de visibilité des accès à l'information pour les aides communales. Ne faut-il pas revoir ce problème ?

La Commune de Pully a aussi à sa disposition plusieurs fonds sociaux, certains richement dotés pour favoriser les aides à des nécessiteux. L'organe décisionnel est en général la Municipalité, voire le Syndic. Il nous a paru intéressant de connaître l'origine, le but, et le mode de fonctionnement et d'attribution de ces fonds sociaux. Le DJAS ne peut répondre à cette question et prie la commission de gestion de s'adresser directement au Service des Finances de l'Administration Communale.

Mme Michèle Vibert et MM Mathias Fernandez, Pierre-William Loup

5. Travaux et Services Industriels (DTSI)

Membres : MM. Jean-Marie Marlétaz, Steve Marion et Richard Golay

Notre sous-commission a rencontré les responsables de la DTSI à trois reprises :

Lundi 16 janvier de 8h30 à 12h00

Les séances ont toutes été tenues en présence de MM. Marc Zolliker (Conseiller Municipal) et Laurent Balsiger (Chef de service).

Les sujets abordés ont été les suivants:

- Présentation générale de la DTSI ;
- Questions diverses sur le fonctionnement ;
- Visite en détail de la STEP intercommunale (Pully, Paudex, Belmont) ;
- Visite des locaux de la voirie ;
- Visite de l'atelier eau et électricité ;
- Visite des collaborateurs.

Lundi 2 avril de 8h00 à 12h00

En présence de MM. Marc Zolliker (Municipal) et Laurent Balsiger (Chef de service), T. Lassueur (chef des réseaux et coordinateur Qualité Environnement Sécurité) et C. Berdoz (chef d'exploitation des réseaux d'eau et d'électricité).

Les sujets abordés ont été les suivants:

- Evacuation et assainissement - Taxe sur l'eau ;
- SPONTIS (centrale d'achat de matériels électriques) ;
- Plan directeur de l'éclairage public.

Mardi 3 avril de 8h00 à 12h00

En présence de MM. Jean-Marc Chevallaz (président de la commission de gestion), Marc Zolliker (Municipal), Laurent Balsiger (Chef de service), J.-L. Meylan (responsable bureau technique).

Les sujets abordés ont été les suivants:

- Préavis fermés en 2011 ;
- Préavis ouverts ;
- Gestion des déchets ménagers.

5.1. Lundi 16 janvier de 8h30 à 12h00

En présence de MM. Marc Zolliker (Conseiller Municipal) et Laurent Balsiger (Chef de service)

5.1.1. Présentation générale de la DTSI

L'organigramme 2011 de la DTSI nous a été présenté, il se subdivise en trois entités

- Bureau technique ;
- Infrastructure et exploitation ;
- Secrétariat.

La mission première de la DTSI peut être résumée par la gestion du patrimoine pullièran. Ce dicastère compte environ 50 collaborateurs.

5.1.2. Questions diverses sur le fonctionnement

Durant cette partie, a été abordée la question de la coordination entre le DTSI et le DUESP (Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique).

M. Balsiger nous a expliqué que celle-ci a lieu à plusieurs niveaux de manière formelle et informelle (les collaborateurs DTSI et DUE ayant leurs bureaux dans le même bâtiment). Le groupe thématique "Espace public" se réunit pour traiter des problèmes spécifiques aux deux entités DTSI et DUESP. Celui-ci est constitué d'un comité de pilotage qui assure le suivi. A noter également le rôle joué par la CePol ("Cellule politique"), réunissant les municipaux et les chefs de service.

Il a été abordé également l'implication du DTSI dans le PALM (projet d'agglomération Lausanne-Morges). A travers le SDEL (schéma directeur de l'est lausannois), il nous a été expliqué qu'il y a des échanges multiples et réguliers sur différents projets pouvant impliquer si nécessaire plusieurs services de notre commune.

5.1.3. Visite en détail de la STEP intercommunale (Pully, Paudex, Belmont)

Celle-ci s'est déroulée sous la conduite de M. C. Henry (chef d'exploitation)

L'ensemble des processus d'exploitation ont été passé en revue. Nous avons pu apprécier l'opération de valorisation des boues (méthanisation) sous la forme d'électricité et chaleur. L'électricité produite par ce procédé permet de couvrir plus de 60% de la consommation de la STEP.

Pour information les eaux traitées biologiquement représentent un volume de 2 millions de m³ par an.

Grâce à l'excellent entretien de cette STEP (âgée de 43 ans), cette dernière est toujours pleinement opérationnelle (hormis la problématique liée à l'élimination des micropolluants qui concerne toutes les STEP). Des optimisations sont en cours sur les plaques soufflantes en vue d'une diminution de la consommation d'énergie.

5.1.4. Visite des locaux de la voirie

Lors de cette visite en présence de MM. A. Bolay (Contremaître) et P. Monnard (Ouvrier-chauffeur), nous avons pu constater que les locaux et le matériel sont bien entretenus et

adaptés aux besoins de la voirie par l'atelier d'entretien (ex : caméra de recul pour le nouveau camion). La Sous-commission a pu apprécier directement sur place la bonne gestion des véhicules de la voirie.

Il nous a été également présenté les plans de déneigement de notre Commune.

5.1.5. Visite de l'atelier eau et électricité

La visite de ces locaux nous a permis de découvrir le magasin et le stockage des pièces pour le matériel électrique et la gestion des eaux. Là aussi, nous avons constaté que les locaux sont bien entretenus et que le stockage est fonctionnel.

5.1.6. Visite des collaborateurs

La visite s'est poursuivie dans les locaux de la DTSI. Nous avons pu nous entretenir avec les différents collaborateurs tous très disponibles.

Des discussions générales ont porté sur le projet de gestion des déchets ménagers, le plan d'assainissement des eaux, le cadastre, l'archivage et la gestion des chantiers en cours.

5.2. Lundi 2 avril de 8h00 à 12h00

En présence de MM. Marc Zolliker (Municipal) et Laurent Balsiger (Chef de service), T. Lassueur (chef des réseaux et coordinateur QES) et C. Berdoz (chef d'exploitation)

5.2.1. Evacuation et assainissement - Taxe sur l'eau

Rappel de la situation de l'application de la taxe sur l'eau :

Le règlement a été mis en place lors de la précédente législature, sous la direction du municipal Jean-François Maire. Les objectifs sont :

Couvrir intégralement les coûts liés à l'assainissement des eaux claires (CHF 0,58 TTC par m²) et usées (CHF 1,91 TTC par m³).

Respecter le principe de causalité (pollueur/payeur).

Après une année d'application (envoi du premier décompte novembre 2011), le système est très bien accepté par la population. Il a fait l'objet de quelques questions, mais d'aucun recours.

Le mode de calcul de la taxe des eaux claires est novateur et équitable : il tient compte des surfaces imperméables réelles raccordées et qui se déterminent sur la base d'orthophotos, complétées si nécessaire par une visite sur place par les collaborateurs de la DTSI.

Exemple : parking, toiture, accès goudronné, etc.

La détermination de ces surfaces a nécessité de la part des équipes de la DTSI un travail conséquent mais le retour sur investissement est double : il a évité des recours en utilisant des surfaces réellement raccordées et, sachant qu'à Pully il y a 20 à 30 constructions nouvelles par année, les coûts liés à la mise à jour des données pour son application sont très faibles.

Pour information, c'est au propriétaire de vérifier les éléments de son décompte ; légalement en cas d'erreur constatée, un rattrapage financier est possible rétroactivement sur 5 ans au maximum.

Romande énergie est en charge de la facturation. La taxe de traitement des eaux comprend la constitution d'un fond de réserve de CHF 200'000.00/an qui est affecté à la réhabilitation de la STEP.

5.2.2. SPONTIS (centrale d'achat de matériels électriques)

L'intérêt de Spontis pour la commune de Pully est qu'elle permet par sa standardisation d'économiser 10 à 15% sur le prix d'achat de 80% du matériel électrique.

A noter qu'au niveau de l'achat du matériel d'éclairage public, il s'avère que le canal traditionnel (i.e. hors Spontis) est plus économique.

Les achats s'effectuent par l'intermédiaire logistique de la Romande énergie et c'est cette dernière qui s'occupe de la livraison du matériel directement sur un chantier si nécessaire.

5.2.3. Plan directeur de l'éclairage public

Le plan directeur de l'éclairage public, "Pully de lumière", nous a été présenté par M. C. Berdoz (chef d'exploitation du réseau de l'électricité et de l'eau). Il est consultable en ligne sur le site officiel de notre ville.

Il présente un historique du sujet, identifie les différentes zones concernées et dresse les lignes directrices pour notre Commune.

Plan d'action :

Normalisation de l'éclairage sur les taxes de circulation.

Mise en valeur du patrimoine : repérer, relier, baliser.

Ambiance chaleureuse et conviviale (ambiance et sécurité).

Développement durable et énergie.

Suite à l'élaboration très bien réalisée d'un projet d'efficacité énergétique de grande ampleur, la commune a obtenu de l'OFEN une subvention de CHF 230'000.00. pour un budget de CHF 530'000.00. Cela a abouti au préavis 16-2011 "MAREP", adopté par le Conseil communal le 16 novembre 2011.

Ce projet s'étale sur deux ans et concerne 1'600 luminaires. La Commune de Pully va pouvoir ainsi réaliser en deux ans ce qui avait été planifié sur 10 ans.

Un exemple significatif est l'installation d'un système d'éclairage avec des LED sur la place Neuve.

Pour information, Pully compte 2674 Sources lumineuses et 2'241 luminaires (sur un luminaire il peut avoir une ou plusieurs sources lumineuses).

Pour l'année 2011, la consommation d'énergie de l'éclairage public a été réduite de 11%, ce qui représente une économie pérenne de 130'000 kWh, soit CHF 33'800.00 (CHF 0.26/kWh).

5.3. Mardi 3 avril de 8h00 à 12h00

En présence de MM. Jean-Marc Chevallaz (président de la commission de gestion), Marc Zolliker (Municipal), Laurent Balsiger (Chef de service) et J.-L. Meylan (responsable bureau technique)

5.3.1. Préavis fermés en 2011

5.3.1.1. *Préavis 04- 2003 : plan général d'évacuation des eaux (PGEE)*

Monsieur Balsiger nous rappelle que la mise en place du PGEE répond à une obligation légale (OEaux 1997). Son but : permettre un état des lieux tant au niveau de la construction et de son suivi que de la gestion du réseau.

Cette étude a permis à la commune de Pully d'identifier les points faibles de ses réseaux d'eau et d'avoir une stratégie à long terme sur leur gestion.

Le coût de cette étude a représenté CHF 301'891.30. Sachant qu'une subvention de CHF 281'832.00 a été obtenue, la charge pour notre commune s'est élevée à CHF 20'059.30 (montants TTC).

5.3.1.2. *Préavis 18-2007 (avenue C.-F. Ramuz)*

Ce préavis concernait le renouvellement des enrobés bitumineux défectueux.

La Sous-commission note une excellente gestion de ce préavis. Celui-ci est bouclé avec un non dépense de CHF 84'729.00, soit un montant inférieur d'environ 11% au montant initial accordé.

5.3.1.3. *Préavis 4-2009 (Grand rue)*

L'objectif était le remplacement des conduites industrielles, la mise en séparatif, la réfection de la chaussée et le réaménagement de l'espace public.

Une situation financière favorable due à des non-dépenses (assainissements moins complexes qu'estimés et présence minimale de vestiges archéologiques) a permis à notre commune de faire paver intégralement la rue, donnant ainsi une identité urbanistique commune aux ruelles du vieux Pully.

Le service de la DTSI a négocié avec l'artisan paveur un montant forfaitaire pour le pavage de cette rue, correspondant au solde à disposition, ce qui explique le dépassement minime de CHF 570.15 TTC !

La Sous-commission remercie l'artisan paveur de son geste commercial et salue la parfaite réalisation de ce préavis.

5.3.2. Préavis ouverts

5.3.2.1. *Préavis 11-1996 : Participation à la GEDEREL SA*

Ce préavis reste ouvert pour des raisons comptables (libération de capital).

5.3.2.2. *Préavis 14-2002 : TL - réseau Est- desserte de la commune de Pully*

Ce préavis est resté ouvert suite à des difficultés dans sa réalisation (arrêt Clergère-nord). Le bouclage de ce préavis est prévu courant 2012.

5.3.2.3. *Préavis 24-2002 : Préavis d'intention sur l'avenir des SI (réorganisations de la direction)*

Suite à cette étude, il est apparu que l'économie potentielle envisagée pour la restructuration était pratiquement annulée par le taux de la TVA facturé pour des prestations fournies à l'interne.

Il reste encore un montant de CHF 170'920.55 pour poursuivre la réflexion de la réorganisation des SI.

5.3.2.4. *Préavis 7-2006 : Avenir des sources communales de Pully*

Les travaux d'interconnexion des réseaux se sont terminés en 2011.

Le projet de valorisation de nos sources est d'actualité, la DTSI reviendra prochainement devant notre Conseil avec un préavis complémentaire, concernant la réhabilitation du dernier tronçon de la conduite d'adduction d'eau d'une longueur de 5 kilomètres.

Le développement des captages de nos sources (sondages) fera également partie de ce futur préavis.

A noter que les sources de Montpreveyres représentent actuellement 15% de la consommation d'eau potable des pulliérans.

5.3.2.5. *Préavis 20-2007 : Ouverture du marché de l'électricité (création d'une société commerciale)*

Ce préavis reste ouvert pour des raisons comptables.

5.3.2.6. *Préavis 4-2008 : aménagements routier et canalisations autour du collège Arnold Reymond*

Le préavis est toujours ouvert car les aménagements urbains ne sont pas finalisés (problématique de la non distinction entre le trafic automobiles et piétons).

5.3.2.7. *Préavis 11-2009 (avenue de Belmont)*

Ce préavis est encore ouvert car la Commune de Pully attend toujours le décompte de la société IMPLENIA. Il sera bouclé en 2012 avec une non-dépense.

La Sous-commission regrette infiniment que l'idée de séparer visuellement le cheminement piétonnier du trafic automobile par un revêtement en pépite de couleurs (comme cela se pratique à Lausanne p.ex.), le long des chemins de Miremont et de Beau Soleil, n'ait pas été retenue pour des raisons légales ; la LCR ne considérant pas ces cheminements comme des trottoirs.

5.3.2.8. Préavis 4-2010 (boulevard de la forêt carrefour de la Rosiaz)

Préavis toujours ouvert en prévision de réfections éventuelles d'ici la reconstruction complète de la chaussée en 2015 liée à la planification des axes forts du PALM (Val-Vert - Chailly - Lausanne).

5.3.2.9. Préavis 5-2010 (développement de la ville de Pully)

Préavis en phase de conception et de mise en œuvre. A noter que l'engagement des 4 ETP prévus a été réalisé.

5.3.2.10. Préavis 5-2011 (avenue des Cerisiers et des Deux Ponts)

Ce préavis a déjà été réalisé en date du 1^{er} avril 2012 à hauteur de 22%.

Les murs sur pieux avec ancrages ont tous été effectués sans aucun problème.

Ce projet suit son cours, en parfaite harmonie avec les riverains qui ont bien accepté la présence du chantier.

C'est avec tristesse que la Sous-commission a appris le décès soudain en mars 2012 du collaborateur de la DTSI, chef de chantier et employé de la Commune, chargé de sa surveillance. La sous-commission présente à la famille ainsi qu'à tous ses collègues de la DTSI ses plus sincères condoléances.

Ce triste évènement provoque ces jours une restructuration des tâches à la DTSI qui va occasionner un décalage dans le temps des projets gérés par la DTSI.

5.3.3. Gestion des déchets ménagers

Trois thématiques liées aux déchets ménagers sont en 2011 et toujours actuellement à l'étude :

5.3.3.1. Plan de gestion des déchets

Compte tenu qu'au 1^{er} janvier 2013, deux éléments majeurs concernant les déchets auront lieu :

1. Un nouveau contrat pour la collecte ; le contrat actuel arrivant à échéance le 31 décembre 2012 ;
2. L'entrée en vigueur probable de la taxe sur les déchets.

Il a semblé opportun à la DTSI de définir avant ces deux événements importants, les objectifs de gestion des déchets de ces prochaines années.

A ce jour, le coût de traitement des déchets est de CHF 137.00 par habitant et par an, soit un total de CHF 2'400'000.00.

Cela représente 423 kg de déchets par habitants et par an dont 40% sont des déchets recyclés (Vaud : 483kg par habitant et par an). L'objectif à atteindre selon la planification du plan cantonal est un taux de recyclage de 60%.

5.3.3.2. Appel d'offre pour la collecte des déchets

La difficulté pour la DTSI est que le contrat avec l'entreprise chargée à ce jour de la collecte (OPEO) arrive à échéance non-renouvelable le 31 décembre 2012. Or ces mandats sont soumis à un appel d'offre selon la loi sur les marchés publics.

Compte-tenu de la mise en place pour le 1er janvier 2013 de la "taxe au sac", la DTSI doit définir simultanément les recettes (la taxe au sac) et les charges (le contrat soumis à un appel d'offre), cette grande variabilité des paramètres rendra difficile et relativement aléatoire les estimations des charges et recettes du budget 2013.

5.3.3.3. Nouvelle structure des taxes

Suite à l'arrêt du TF en 2011, les communes vaudoises devront introduire un financement du traitement des déchets basés sur trois piliers :

1. Une taxe au sac (CHF 2.00 pour un sac de 35 litres) ;
2. Un montant forfaitaire annuel qui devra couvrir le traitement des déchets recyclables et composables (le montant et surtout les principes de détermination de la taxe forfaitaire reste à déterminer) ;
3. Un montant couvert par l'impôt qui ne concerne que le traitement des déchets collectifs (exemple : déchets des poubelles publiques, nettoyage des rues etc.).

En résumé, pour la DTSI la situation aujourd'hui n'est pas simple, de par la loi sur les marchés publics elle doit de concert :

- renouveler l'appel d'offre pour la récolte des déchets sur notre commune ;
- déterminer le financement du traitement des déchets avec les nouvelles définitions ;
- réévaluer la logistique complète de la gestion et collecte des déchets.

5.3.4. Conclusions de la sous-commission

La sous-commission tient à remercier chaleureusement pour sa disponibilité l'ensemble de la direction de la DTSI dont nous avons eu plaisir à constater l'efficacité et l'excellente ambiance de travail.

Nous remercions plus particulièrement les personnes suivantes qui ont contribué par leurs réponses claires et précises à l'élaboration de ce rapport :

Monsieur M. Zolliker, Monsieur L. Balsiger, Monsieur J.-L. Meylan, Monsieur T. Lassueur, Madame M.-C. Vaney, Monsieur C. Berdoz, Monsieur A. Bolay, Monsieur C. Henry et Monsieur C. Pittet.

Pour la sous-commission DTSI

MM. Jean-Marie Marlétaz, Steve Marion et Richard Golay

6. Urbanisme, environnement et sécurité publique

Membres : Madame Flora Bouchat et MM. Michel Aguet, Serge Rinsoz et Yannick Rochat.

6.1. Introduction

Durant l'hiver 2011-2012, la sous-commission de gestion Urbanisme, environnement et sécurité publique (DUESP) s'est concentrée sur les thèmes suivants :

- Quelle est la vision globale pour le centre de Pully (préavis n° 5-2010 et communication du 12 octobre 2011) ?
- Quelle est la vision globale du PALM ? Y a-t-il un projet de densification sur la Commune ?
- Quel futur pour la mobilité douce à Pully ?
- Octroi des permis de construire :
 - Comment se fait la gestion des dossiers ?
 - Dans quel délai l'administré peut-il espérer recevoir une décision ?
 - Une fois le permis octroyé, y a-t-il un contrôle du respect des plans d'exécution durant le chantier ?
- Comment va fonctionner la police intercommunale et quels seront les pouvoirs du dicastère à ce sujet ?
- Quelle est la politique de la police face à la mendicité à Pully ?
- Bilan détaillé des interventions 2011.

La sous-commission de gestion DUESP a travaillé en étroite collaboration avec le Municipal Martial Lambert, Monsieur le chef de service de l'urbanisme Philippe Daucourt et ses collaborateurs Messieurs F. Beyeler et J.M. Maradan ainsi que le Commandant de police Monsieur Dan-Henri Weber. La sous-commission DUESP tient à remercier tous ses interlocuteurs pour leur disponibilité et la qualité tant de leurs exposés que de leurs réponses.

La sous-commission DUESP s'est réunie à 5 reprises les 19.10 et 28.11.2011 ainsi que les 10.1, 14.2 et 6.3.2012.

6.2. Centre de Pully, PALM, densification et travail du DUESP sur les plans de quartier (PQ) et plans partiels d'affectation (PPA).

Lors des deux premières séances de la sous-commission, le DUESP nous a montré et commenté la présentation qui avait été faite à la commission de l'urbanisme le 8 novembre 2011, en orientant le propos vers l'aspect gestion, c'est-à-dire comment ce dicastère travaille tout au long de l'année sur les différents PQ et PPA (notamment en employant une méthode dite des Études Tests). En particulier, sept plans - englobant l'avenue du Tirage, la Place de la Gare et la Clergère - composant le "Secteur Centre" (secteur stratégique "a" sur le Plan Général d'Affectation¹) retiennent prioritairement l'attention du DUESP, ainsi qu'une dizaine d'autres sur le territoire communal (dont le secteur Port-Plage, d'une étendue importante). Nous ne donnerons pas de détails sur ces plans, seulement sur le mode de fonctionnement du service de l'urbanisme, car c'est bien

¹[http://www.pully.ch/C12576D9001446A9/AllDocsInternet/\(BF3B18ED574028B7C125770B0034B29A\)/\\$File/Pully_PGA_10'000_2011-04-14_web.pdf](http://www.pully.ch/C12576D9001446A9/AllDocsInternet/(BF3B18ED574028B7C125770B0034B29A)/$File/Pully_PGA_10'000_2011-04-14_web.pdf)

le travail effectué en 2011 - comme la préparation et l'adaptation de ces différents plans - qui nous intéresse dans le cadre de la commission de gestion, et pas les projets de la commune pour les années à venir (certains projets ne devant se réaliser que dans 20 ou 30 ans, il serait difficile de justifier leur place dans ce document).

La méthode dite d'Etudes Tests, citée ci-dessus, permet une collaboration entre le Service de l'urbanisme et des mandataires externes (architecte, ingénieur trafic, paysagiste, etc.) dans le but d'explorer de nouvelles pistes en matière d'urbanisme, étant bien entendu que les objectifs généraux et les choix de proposition finales sont de la responsabilité de la Municipalité. Cette méthode semble être très productive pour la planification future.

Le PALM est un projet consistant à développer la région Lausanne - Morges, et divisé en cinq schémas directeurs : "Lausanne", "Morges", "Ouest", "Nord" et "Est lausannois" (SDEL). Pully appartient à ce dernier et y joue le rôle de ville-centre. Le PALM veille à ce que les infrastructures et les aménagements urbains soient prêts à accueillir 40'000 nouveaux emplois et 30'000 nouveaux habitants dans les prochaines années. À Pully, le PALM a donc aussi une influence sur les projets communaux, comme sur les projets dépassant ses frontières, tel le bus à haut niveau de service (BHNS) devant remplacer l'actuel trolley-bus sur la ligne 9 (Lutry-Corniche - Prilly-Église), et qui nécessitera quelques adaptations, ou le renforcement de la mobilité douce. Le PQ "Jardin des Désertes" en est une bonne illustration, puisque qu'en jouant son rôle de consultant "Aide au projet" au moment de préparer ce plan, la commune a pu obtenir que le propriétaire cède une bande en bordure de son terrain au domaine public pour qu'elle puisse élargir le trottoir et le mettre aux normes. Pour rappel : 2'000 Pulliérans prennent le train pour aller travailler, contre 24'000 Renannais. À noter qu'on estime pour Pully un potentiel de 2000 habitants-emplois dans le centre.

Plus centré sur Pully que le PALM, le SDEL travaille sur la transformation de notre commune en ville-centre de l'est lausannois. On lit par exemple dans le préavis No 5-2010 : "Dans sa phase de diagnostic, le SDEL a mis en évidence le manque de vitalité et d'attractivité ainsi que la faible cohérence du tissu urbain du centre-ville de Pully."² Ce schéma directeur est considéré lors de tout projet de PPA ou PQ, mais aussi de réaménagement ou de rehaussement de ponts. En particulier, dans le but de dynamiser la commune de Pully, il a mené à définir deux grandes zones reconnues comme de première importance par le SDEL, et qui sont le "Secteur-Centre" (Ramuz-Tirage, Gare, Clergère) et le "Secteur Port-Plage" (s'étendant du gymnase de Chamblandes à la Paudèze). À noter qu'au moment de prendre une décision, Pully a autorité sur tout ce qui concerne son territoire en matière d'urbanisation.

Quelques travaux effectués dans le Secteur-Centre : outre un travail constant sur toutes les parties composant le Secteur, le travail sur le PPA a déjà mené à un préavis accepté par le conseil communal le 8 février 2012 (préavis No 1-2012). Dans le quartier de la Gare, on remarque une excellente collaboration avec les différents partenaires, notamment les CFF, qui travaillent avec la commune à répondre à la question : "Comment faire de la gare de Pully une vraie gare d'agglomération?". À noter que cette gare prendra en compte les personnes à mobilité réduite, et permettra des accès facilités aux quais. Les CFF se réjouissent de la création de places de travail à proximité de la gare et appuient de ce fait le projet. À noter que dans le dit "Secteur-Centre", on trouve une situation d'emboîtement de petits projets dans des projets plus vastes : dans ce cas, le mode de fonctionnement du DUESP est de s'atteler à régler le plan d'ensemble avant de descendre un plan en-dessous, et ainsi de suite.

²[http://www.pully.ch/PullyWeb/ressources.nsf/FindIMG/7.N.C.3.-Pr%C3%A9avis%205-2010.pdf/\\$FILE/Pr%C3%A9avis%205-2010.pdf](http://www.pully.ch/PullyWeb/ressources.nsf/FindIMG/7.N.C.3.-Pr%C3%A9avis%205-2010.pdf/$FILE/Pr%C3%A9avis%205-2010.pdf)

Au Secteur Port-Plage, le PALM et/ou le SDEL impliquent plus d'ouvertures de l'Avenue Général Guisan sur le lac (accès piétonniers), et pose par exemple la question de reconstruire la station d'épuration en souterrain. Ce secteur en particulier est un "bon exemple du travail de la DUESP, qui doit tenir compte de plusieurs projets et préoccupations en même temps". En général, on dénote une forte imbrication entre le travail du service de l'urbanisme et le politique.

À noter encore le besoin de densifier la ville requis par notre époque, et par le PALM et ses schémas directeurs : si un propriétaire vient avec un projet de densification, la ville va l'encourager. Exemples de densification sur le territoire communal :

- PPA Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude ;
- PQ "Roches - Rochettaz" ;
- Région de la Clergère.

6.3. Schéma Directeur de la Mobilité Douce (voir Communication No 2-20113)

Le *Projet d'Agglomération Lausanne - Morges* (PALM) s'est fait entre autres remarquer de la Confédération par la qualité de sa prise en considération de la mobilité douce (i.e. piétons + vélos). À l'échelle de Pully, pour appliquer ces principes contenus dans le PALM, la Municipalité a commandé un document nommé *Schéma Directeur de la Mobilité Douce* (SDMD). Ce document n'a pas été voté par le Conseil communal car il s'agit d'un guide à l'usage de la Municipalité pour favoriser la mobilité douce sur le territoire communal.

La mobilité douce est désormais une des préoccupations majeures de la politique actuelle au niveau des aménagements; il s'agit entre autres d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes (mise aux normes des trottoirs aux abords des parcelles privées, création de bandes et pistes cyclables, etc.), mais aussi de diminuer les distances à franchir lors des déplacements à travers la commune. Le SDMD recense les lieux où la commune se doit d'intervenir pour proposer des améliorations.

Sur le terrain, le SDMD a deux rôles à jouer. Il est utilisé de manière réactive, par exemple lors de la modification d'un plan de quartier, pour négocier avec les propriétaires (cessions de terrain à la collectivité pour créer un trottoir, etc.). Il est également utilisé de manière proactive lorsque des travaux sont agendés, par exemple par le DTSI, pour adapter les aménagements en surface à la mobilité douce. Des contacts ont également été pris avec Lausanne pour l'installation de stations de vélos en libre-service compatibles avec les autres stations de la région.

Le SDMD peut être librement consulté aux bureaux du DUESP. Le municipal Martial Lambert a annoncé à la sous-commission qu'il se pourrait même bien qu'il en fasse une présentation plus large.

6.4. Octroi des permis de construire.

La problématique de l'octroi des permis de construire est une composante essentielle de l'aménagement futur du territoire de la Commune de Pully.

La Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions (LATC) ainsi que son Règlement (RATC) sont les documents de référence.

³[http://www.pully.ch/PullyWeb/ressources.nsf/FindIMG/7.N.E.1.-Communication%202-2011.pdf/\\$FILE/Communication%202-2011.pdf](http://www.pully.ch/PullyWeb/ressources.nsf/FindIMG/7.N.E.1.-Communication%202-2011.pdf/$FILE/Communication%202-2011.pdf)

6.4.1. Comment se fait la gestion des dossiers ?

La procédure formalisée et suivie pour l'octroi du permis de construire comporte 4 étapes :

- Un *contact préalable* avec la Direction de l'urbanisme est conseillée et ceci dès le stade des études préliminaires tant pour un projet de nouvelle construction, une transformation, des aménagements extérieurs ou un changement d'affectation ;
- Un *dépôt de dossier* doit être fait à la Direction de l'urbanisme. Ce dossier fait l'objet d'une analyse succincte consistant à analyser la recevabilité sur la forme et non le fond ;
- L'ouverture d'une *enquête publique* de 30 jours. A ce stade il est bien précisé qu'un projet soumis à l'enquête publique ne préjuge pas de sa conformité ;
- Au terme de la procédure et en cas de décision favorable de la Municipalité le *permis de construire* est octroyé.

6.4.2. Dans quel délai, le requérant d'un permis de construire peut-il espérer obtenir une décision municipale ?

En suivant la procédure décrite ci-dessus qui implique le propriétaire-mandataire, la Commune de Pully et l'Etat de Vaud (CAMAC), le Service de l'urbanisme indique que 3 voir même plutôt 4 mois au minimum sont nécessaire pour l'octroi d'un permis de construire à condition que le dossier soit parfaitement conforme.

Bien entendu qu'en cas de dossier incomplet, d'oppositions ou de violation des règlements en vigueur la procédure peut être beaucoup plus longue.

La Direction du DUESP constate que dans environ $\frac{3}{4}$ des cas les retards sont à imputer à la présentation par les propriétaires-mandataires de dossiers incomplets ou ne respectant pas le RATC.

Le Service de l'urbanisme constate que dès 2011 les retards accumulés dans le traitement des dossiers constaté par le passé ont été rattrapés et ceci avec un effectif de 3.0 EPT.

Les dépôts de projets de tout types allant du garage et de la cabane de jardin au complexe immobilier ont été d'environ 150 en 2011 soit une augmentation de l'ordre de 6% sur 2010.

6.4.3. Une fois le permis octroyé, y a-t-il un contrôle du respect des plans d'exécution durant le chantier ?

La procédure de contrôle est formalisée dans l'avis de vérification de chantier.

Cette procédure comporte 3 étapes soit l'avis de début des travaux, l'avis de vérification de travaux en cours et l'avis de fin des travaux.

Suivant l'ampleur des travaux plusieurs vérifications détaillées sont faites sur place par le Service de l'urbanisme lors de chaque étape et plus particulièrement durant la vérification des travaux en cours qui s'étendent souvent sur plus d'une année.

Au vu de l'ensemble de procédures évoquées ci-dessus la sous-commission DUESP s'interroge en ce qui concerne le chantier qui perdure depuis plusieurs années de l'immeuble situé à l'angle Sud-Est du carrefour de la Clergère. Il est répondu que toutes les procédures réglementaires et juridiques ont été semble-t-il épuisées.

6.5. Sécurité publique

6.5.1. Comment va fonctionner la police intercommunale ?

En 2011, la Municipalité a présenté au Conseil communal un préavis pour la création d'une association de communes « Sécurité Est Lausannois » chargée de gérer la nouvelle police intercommunale dès le 1er janvier 2012. Le préavis a été accepté.

La police intercommunale touche les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Savigny. Le corps de police compte 36 policiers actifs sur le territoire des quatre communes. Son action comprend aussi bien des interventions urgentes, type police-secours, que des interventions préventives. En effet, elle met un point d'honneur à anticiper les problèmes par une présence constante sur le terrain et par-là assurer une police dite de proximité.

Dans le cadre de cette réforme, la police a été dotée de compétences supplémentaires, soit notamment concernant l'enregistrement des plaintes. S'il y a encore quelque temps, elle ne pouvait s'occuper que des plaintes pour vols simples, elle peut aujourd'hui les enregistrer quelque soit le domaine. En phase d'économie budgétaire, il n'est en revanche pas prévu d'augmenter les effectifs.

6.5.2. Bilan détaillé des interventions de la police en 2011 :

Le taux d'intervention a augmenté d'environ de 15 % par rapport à 2010. En effet, il est passé de 3'700 à 4'200 interventions. L'augmentation est notamment due à une hausse des cambriolages. Le 70 % des interventions sont à caractère social, du type tapage nocturne, aide aux personnes âgées et véhicules en difficultés.

6.5.3. Quelle est la politique de la police face à la mendicité à Pully ?

La mendicité n'est plus interdite au niveau cantonal depuis 2006. Bien que la commune de Pully ait toujours toléré les mendiants sur son territoire, il est prévu que le sujet soit traité lors de l'élaboration du futur Règlement général de police intercommunal. Des contrôles d'identité sont régulièrement effectués par la police. Il n'y a jamais eu de problèmes importants avec ces personnes. La police privilégie le dialogue avec elles.

6.5.4. Parc Guillemin et sa sécurité :

Selon le commandant de la police de Pully, le parc n'est pas un lieu criminogène. En effet, il n'y a jamais eu de réels actes de violence bien que le taux d'incivilité augmente avec les beaux jours. Plusieurs solutions préventives ont été envisagées, telles la fermeture du parc la nuit, la mise en place de caméras ou de lumières avec système sensoriel. Trop coûteuses, on a préféré procéder à des contrôles réguliers, tout aussi efficaces.

6.6. Préavis en cours, terminés en 2011 et votés 2011.

- N° 03-2009 Signalisation lumineuse - Renouvellement des installations et de la centrale de gestion ;
 - Règlement des dernières factures et contrôle final par le mandataire en 2012.
- N° 03-2010 Entretien du patrimoine construit. Crédit demandé CHF 1'248'000.00 ;
 - Préavis bouclé le 14 décembre 2011 ;
 - Total des dépenses CHF 1'037'339.57.
- N° 01-2011 Création d'une association de communes entre les communes de Pully, Paudex, Savigny et Belmont-sur-Lausanne, sous la dénomination « Sécurité Est Lausannois » ;
 - L'association a été créée et travaille actuellement sur le règlement.
- N° 02-2011 Immeuble locatif sis à la pl. de la Gare 2 - Démolition - Crédit demandé CHF 285'000.00 ;
 - Préavis bouclé le 16 novembre 2011 ;
 - Total des dépenses CHF 189'487.15
- N° 03-2011 Plan partiel d'affectation (PPA) "Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude N° 2" et son règlement - Désaffectation partielle du domaine public DP 62 - Autorisation d'aliéner une propriété communale ;
 - Le PPA a été approuvé par le Département le 8 septembre 2011. Toutefois, un recours a été interjeté auprès de la CDAP par un des propriétaires.
- N° 06-2011 Révision partielle du Règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions (RCATC) - Réponse à la motion de M. le Conseiller Michel Aguet concernant l'abandon des toits cintrés à Pully ;
 - Le projet ayant été adopté par le Conseil communal, il est en cours d'approbation par le Département.
- N° 14-2011 Cimetière de Chamblandes - Construction d'un nouveau jardin du souvenir - Crédit demandé CHF 553'000.00.
 - Préavis retiré par la Municipalité.

Madame Flora Bouchat et MM. Michel Aguet, Serge Rinsoz et Yannick Rochat